



GREEN
CLIMATE
FUND

Simplified
Approval
Process

DIRECTIVES TECHNIQUES RELATIVES AU PROCESSUS D'APPROBATION SIMPLIFIÉ (SAP)

Écosystèmes et services écosystémiques



INTRODUCTION

La publication fournit des conseils techniques pour la préparation de propositions SAP. Le domaine thématique des écosystèmes et des services écosystémiques englobe tous les environnements naturels et leur utilisation à des fins productives, des environnements qui ne sont pas directement affectés par les activités humaines (forêts ombrophiles reculées, régions montagneuses ou récifs coralliens) aux environnements exploités de manière intensive tels que les zones agricoles et les forêts gérées pour la production de produits ligneux. La sécurité hydrique, l'agriculture, la production alimentaire et la gestion de la forêt étant traitées séparément, ce domaine thématique porte essentiellement sur les environnements naturels ou à la gestion moins intensive.

DÉFINITIONS

Le terme « écosystème » fait référence à un complexe dynamique de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.¹ Pour des raisons pratiques, il est important de définir les dimensions spatiales de la problématique.²

Les « services écosystémiques » sont définis comme les bénéfices pour les humains résultant des interactions entre les composantes d'un écosystème, qui incluent l'approvisionnement (alimentation p. ex.), la régulation (lutte contre les inondations p. ex.), les services culturels (loisirs p. ex.) et les services de soutien (cycle nutritif p. ex.).³ Les services d'approvisionnement fournissent aux humains les avantages les plus directs et les plus tangibles, tandis que les services de soutien et de régulation permettent et facilitent les services d'approvisionnement

CORRÉLATIONS AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique a des effets sur les systèmes naturels et affecte les flux de services écosystémiques. Plus spécifiquement, le changement climatique est un moteur de dégradation des

1. *Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (programme)*. 2005. *Ecosystems and human well-being*. Washington D.C. : Island Press.

2. *TEEB*. 2010. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity Ecological and Economic Foundations*. Publié par Pushpam Kumar. Earthscan, Londres et Washington. Disponible sur www.teebweb.org/resources/glossary-of-terms.

3. *Les services d'approvisionnement* incluent l'alimentation, le combustible et l'eau ; *les services de régulation* incluent l'atténuation des risques naturels, la lutte contre l'érosion et la purification de l'eau ; *les services de soutien* incluent la formation du sol et le cycle nutritif ; *les services culturels* incluent les avantages récréatifs et non matériels.

écosystèmes, dont l'impact augmente rapidement en dépit d'une incertitude quant à l'ampleur et aux répercussions économiques spécifiques de ce changement.⁴

À l'échelle mondiale, l'augmentation des températures et les modifications des régimes des pluies peuvent non seulement accroître la sécheresse dans les régions arides et semi-arides, mais aussi probablement la fréquence et l'intensité des événements météorologiques naturels. À l'inverse, les régions côtières peuvent être inondées en raison de la montée du niveau de la mer, ce qui peut avoir des effets néfastes sur les mangroves et les zones humides qui fournissent d'importants services de régulation et de soutien. Dans certains cas, des changements de la structure et du fonctionnement des écosystèmes peuvent entraîner l'introduction d'espèces invasives dont les impacts à long terme sont difficiles à évaluer.⁵

Les écosystèmes intacts ont montré leur capacité à réduire l'exposition aux risques naturels et à s'adapter, contribuant ainsi à fournir des moyens de subsistance résilients au changement climatique. La contribution des écosystèmes et des services écosystémiques à la résilience humaine face au changement climatique est de plus en plus reconnue,⁶ et les arguments économiques en faveur d'un investissement dans des approches fondées sur les écosystèmes prennent de l'ampleur.⁷

APPROCHE

PRINCIPAUX DOMAINES ET COMPOSANTES

Les écosystèmes et les services écosystémiques tels que définis précédemment sont très divers et peuvent s'appliquer à de multiples environnements. Le tableau ci-après décrit ces environnements classés selon les catégories figurant dans le rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire.

Dans le cadre du SAP, les propositions de projet doivent être formulées conformément aux recommandations suivantes, qui s'appuient sur les consignes pour la préparation des propositions de financement dans le cadre du processus d'approbation simplifié (SAP).⁸ Pour les projets relatifs à d'autres domaines thématiques, tels que l'agriculture, la foresterie ou la gestion de l'eau, reportez-vous aux recommandations spécifiques pour ces domaines thématiques, en complément des informations fournies sur les écosystèmes et les services écosystémiques

4. Boyd J. 2010. *Ecosystem Services and Climate Adaptation (Issue Brief 10-16)*. Washington D.C. : Resources for the Future.

5. Millennium Ecosystem Assessment (Program). (2005). *Ecosystems and human well-being*. Washington D.C. : Island Press.

6. Des informations détaillées sur l'évaluation économique des services écosystémiques par l'initiative TEEB (*The Economics of Ecosystems of Biodiversity*) sont disponibles sur www.teebweb.org.

7. Carabine E, Cabot Venton C, Tanner T et Bahadur A. 2014. *The Contribution of Ecosystem Services to Human Resilience: A Rapid Review*. United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland: Overseas Development Institute.

8. Disponible à l'adresse suivante : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/194568/Simplified_Approval_Process_SAP_funding_proposal_preparation_guidelines_A_practical_manual_for_the_preparation_of_SAP_proposals.pdf.

CATÉGORIE	CONCEPT DE BASE	LIMITES POUR LA CARTOGRAPHIE
Marine	Océan avec habituellement la pêche comme facteur majeur de changement	Zones marines où la profondeur dépasse 50 m
Côtière	Interface entre l'océan et la terre ferme, s'étendant vers le large jusqu'au milieu du plateau continental et couvrant dans le sens continental toutes les terres sous forte influence de la proximité de l'océan	Zone comprise entre 50 m au-dessous du niveau moyen de la mer et 50 m au-dessus du niveau de la marée haute, ou s'étendant sur une distance de 100 km vers l'intérieur des terres à partir de la côte. Elle comprend aussi les récifs coralliens, les zones intertidales, les estuaires, l'aquaculture côtière et les prairies sous-marines.
Eaux intérieures	Les cours d'eau permanents de l'intérieur des terres à partir de la zone côtière et les zones dont l'écologie et l'usage sont dominés par des situations d'inondation permanente, saisonnière ou intermittente	Rivières, lacs, plaines d'inondation, réservoirs et zones humides ; couvrent aussi les systèmes de salines de l'intérieur des terres
Forestière	Terres dominées par les ligneux, souvent exploitées pour l'extraction du bois, le bois de chauffe et les autres produits non ligneux	Remarque : voir les recommandations sur la forêt et l'utilisation des terres pour les projets SAP
Zones sèches	Terres sur lesquelles la production des plantes est limitée par les ressources en eau ; principalement utilisées pour les grands mammifères herbivores, y compris les aires de pâturage et les zones de culture	Les zones sèches, incluant les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, telles que définies par la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, désignent les terres, à l'exclusion des régions arctiques et subarctiques, où le rapport entre les précipitations annuelles et l'évapotranspiration se situe dans une fourchette allant de 0,06 à 0,65. Les zones sèches comprennent les terres cultivées, les maquis, la brousse tigrée, les prairies, les zones semi-désertiques et les zones désertiques.
Îles	Terres délimitées par les eaux environnantes avec un rapport côtes/terres intérieures élevé	
Montagne	Terres hautes à pente raide	
Polaire	Formations en hautes latitudes gelées durant la majeure partie de l'année	Comprend les calottes glaciaires, les zones reposant sur le pergélisol, la toundra, les déserts polaires et les zones côtières polaires. Exclut les formations montagneuses glacées de haute altitude dans les basses latitudes.
Cultivée	Terres dominées par les espèces végétales « domestiquées » utilisées et substantiellement modifiées par les cultures, l'agro-foresterie ou l'aquaculture	Remarque : voir les recommandations sur la forêt et l'utilisation des terres pour les projets SAP

Les secteurs fondés sur les écosystèmes ont été traditionnellement confinés dans des cadres définis par les structures étatiques, les marchés des produits de base, les communautés professionnelles et des limites géographiques restreintes, engendrant une coordination institutionnelle inefficace. Les politiques menées et les échecs commerciaux dans les différents secteurs et leurs systèmes de production de produits de base ont conduit à la détérioration des biens naturels (déforestation et dégradation des terres notamment), à l'émission de gaz à effet de serre, à un manque à gagner économique et à une perte de productivité, ainsi qu'à une inclusion sociale médiocre,⁹ Résultat : on observe une diminution de la portée et de la qualité des services écosystémiques auparavant disponibles et qui constituent l'un des fondements de l'économie. Pour surmonter ces obstacles, les projets dans ce domaine thématique doivent viser une approche intégrée, c'est-à-dire qu'ils peuvent être multisectoriels par nature.

Comme indiqué ci-dessus, le changement climatique affecte la croissance et la productivité des secteurs fondés sur les écosystèmes en modifiant les régimes des pluies, en déclenchant des événements météorologiques extrêmes et par le biais d'autres facteurs. L'une des méthodes permettant de combattre les effets néfastes du changement climatique dans ces secteurs est le concept d'adaptation écosystémique (AE). L'approche AE utilise les écosystèmes et les services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique.¹⁰ En d'autres termes, cette solution fondée sur la nature tire parti des écosystèmes et des services écosystémiques pour réduire la vulnérabilité et améliorer la résilience au changement climatique.¹¹ Les projets AE proposent des mesures souples et rentables pour lutter contre les risques à différentes échelles. Ces mesures peuvent également apporter des bénéfices connexes en termes d'atténuation, de protection des moyens de subsistance et de réduction de la pauvreté,¹² ainsi que d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Le financement de projets dans ce secteur est considéré comme coûteux par les pouvoirs publics et les entreprises, car les décideurs fondent leurs évaluations sur des analyses du ratio coûts-bénéfices incomplètes et souvent erronées qui ne tiennent pas compte des coûts externes associés à la pollution de l'environnement, en particulier à la pollution de l'atmosphère par les gaz à effet de serre. Une évaluation des services écosystémiques de neuf biomes¹³ s'étendant des récifs coralliens aux forêts tropicales, a montré que les ratios coûts-bénéfices de plus de 200 investissements dans la restauration d'écosystèmes (sur la base des valeurs actuelles nettes) atteignaient au pire 0,05/1 et au mieux 35/1,¹⁴ indiquant que le financement dans ce secteur apporte généralement des bénéfices économiques. Le seul frein au financement des secteurs fondés sur les écosystèmes serait l'absence d'un système de mesure complet et cohérent pour déterminer la valeur monétaire des écosystèmes et des services associés.

POTENTIEL DE CHANGEMENT DE PARADIGME

Face au changement climatique, un changement de paradigme survient lorsque la perception et le traitement d'une question en la matière évoluent fondamentalement. Dans le domaine thématique des écosystèmes et des services écosystémiques, l'un des obstacles récurrents au changement de paradigme est la viabilité insuffisante des investissements dans ce secteur qui est souvent perdant par rapport à d'autres secteurs de développement économique plus traditionnels. Le produit intérieur brut (PIB), principal critère de mesure de la richesse nationale, ne tient pas compte de la valeur des services écosystémiques. Par conséquent, un changement de paradigme dans ce secteur serait indiqué par le soutien et le développement d'un système de comptabilité du capital naturel.¹⁵ La comptabilité du capital naturel joue un rôle prépondérant dans le développement et la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources naturelles. La quantification, l'évaluation et l'attribution des services écosystémiques sont en effet des composantes essentielles du processus de prise de décision. Du point de vue du développement d'un projet SAP, un changement de paradigme démontrerait entre autres 1) la quantification, l'évaluation et l'attribution explicites des services écosystémiques dans le projet et 2) le renforcement des capacités pour intégrer la comptabilité du capital naturel dans la planification nationale, accroissant ainsi la viabilité à long terme des investissements.

9. D'après l'initiative TEEB, les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables sont fortement dépendantes des services écosystémiques pour leurs moyens de subsistance. En Indonésie et en Inde, on estime que les services écosystémiques et autres biens non marchands représentent entre 75 et 47 % du « produit intérieur brut des pauvres », tandis que la part de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans le produit intérieur brut classique représente seulement 11 et 17 % respectivement.

10. Disponible sur <http://web.unep.org/coastal-eba/what-is-eba>.

11. Disponible sur <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/ecosystem-based-adaptation>.

12. Munang r, et al. 2013. *The role of ecosystem services in climate change adaptation and disaster risk reduction*, Current Opinion in Environmental Sustainability, No. 5. Amsterdam: Elsevier B.V.

13. Les biomes étaient les suivants : récifs coralliens, systèmes côtiers, zones humides côtières, zones humides intérieures, eau douce (rivières et lacs), forêts tropicales, forêts tempérées, forêts claires et prairies.

14. De Groot, R. et al. 2013. *Benefits of Investing in Ecosystem Restoration*, Conservation Biology, vol. 27, No. 6.

Washington D.C. : Society for Conservation Biology. Cette méta-analyse a passé en revue 200 études portant sur des projets de restauration pour lesquels des données fiables étaient disponibles. Les coûts incluaient les dépenses d'investissement et de maintenance du projet de restauration, et les bénéfices étaient mesurés à partir de la valeur monétaire de l'ensemble des services écosystémiques associés à l'écosystème restauré. Les résultats fournissent des estimations partielles seulement des bénéfices à un moment donné et reflètent le seuil inférieur des bénéfices de la restauration de l'écosystème sur le plan du bien-être. En effet, la pénurie comme la demande de services écosystémiques augmentent à mesure que de nouveaux bénéfices des écosystèmes naturels et de la biodiversité sont découverts.

15. De plus amples informations sur la méthodologie de la comptabilité du capital naturel, souvent appelée Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), sont disponibles sur <https://seea.un.org/content/about-seea>.

MESURE DE L'IMPACT

Le promoteur du projet doit indiquer clairement l'impact attendu de l'intervention, en termes qualitatifs et quantitatifs. Rappelons que le GCF est principalement intéressé par l'**impact** généré par le projet. Par conséquent, il est important d'aligner les effets attendus sur les priorités du GCF pour garantir une argumentation solide et convaincante.

Il est recommandé au promoteur du projet de se reporter aux cadres d'évaluation de la performance du GCF¹⁶ et d'adopter le langage qui y figure pour décrire l'impact d'un projet quel qu'il soit. Ce document contient une liste d'indicateurs utilisés par le GCF pour évaluer les bénéfices attendus du projet. Le tableau ci-dessous présente les **impacts au niveau du GCF** et les **résultats du projet/programme** à l'aide d'indicateurs correspondant à des projets potentiels dans le secteur des écosystèmes et des services écosystémiques :

16. Annexe VIII du document GCF/B.08/45.

Dans la description des résultats et des cibles, la proposition doit être aussi explicite que possible et présenter des cibles quantitatives le cas échéant.

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	REMARQUES
Impacts au niveau du GCF		
Résilience accrue des écosystèmes et des services écosystémiques	Étendue/échelle des écosystèmes protégés et renforcés en réponse à la variabilité et au changement climatiques	Désagrégé par type d'écosystème Examiner comment mesurer l'impact sur les populations Base : Fonds pour l'adaptation (core-4) ; Fonds pour les pays les moins avancés (PFMA)/ Fonds spécial pour les changements climatiques 2
	Valeur (USD) des services écosystémiques générés ou protégés en réponse au changement climatique	Base : PFMA/Fonds spécial pour les changements climatiques 2
Résultats du projet/programme		
Renforcement des systèmes institutionnels et réglementaires pour une planification et un développement sensibles au changement climatique	Nombre de technologies et de solutions innovantes transférées ou cédées sous licence pour promouvoir la résilience au changement climatique grâce au soutien du GCF	Pourrait inclure le nombre de licences de transfert technologique, le nombre d'établissements créés pour produire des technologies locales et/ou les projets/programmes incluant un transfert technologique et des solutions innovantes soutenant l'adaptation et la résilience au changement climatique.
	Systèmes institutionnels et réglementaires qui améliorent les incitations en faveur de la résilience au changement climatique et leur mise en œuvre efficace	L'indicateur mesure les systèmes institutionnels et réglementaires qui améliorent les incitations en faveur de la résilience au changement climatique et peuvent en démontrer la mise en œuvre efficace. Les preuves peuvent être apportées par une évaluation qualitative (fiche d'évaluation standard p. ex.) des divers plans stratégiques et documents nécessaires, réalisée à des intervalles réguliers pour observer les évolutions en termes de prise en compte des questions de changement climatique et de qualité Base : Fonds pour l'adaptation 7 ; Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) du Fonds d'investissements climatiques (CIF) A2.1, B2 ; Fonds pour l'adaptation 7.1 ; PFMA/Fonds spécial pour les changements climatiques 12
	Nombre et niveau des mécanismes de coordination efficaces	Vise à évaluer les mesures prises pour promouvoir la coordination et la synergie aux niveaux régional et international, notamment entre les organismes compétents et par rapport à d'autres accords environnementaux multilatéraux.
Accroissement de la génération et de l'utilisation des informations climatiques dans la prise de décision	Proposition : 6.2 utilisation de produits/services d'information climatique lors de la prise de décision dans des secteurs sensibles au changement climatique	Ventilation par partie prenante (pouvoirs publics, secteur privé et population générale). Il s'agit d'un indicateur qualitatif par nature et spécifique à chaque pays. Il requiert une analyse approfondie et/ou une approche fondée sur les fiches d'évaluation pour comprendre comment l'économie politique influe sur le processus de prise de décision. Base : indicateur PPCR B3 du CIF
Capacité d'adaptation renforcée et exposition réduite aux risques climatiques	Nombres d'hommes et de femmes sensibilisés aux menaces climatiques et aux réponses appropriées à y apporter	Il s'agit d'un indicateur qualitatif et/ou quantitatif par nature et spécifique à chaque pays. Les aspects qualitatifs requièrent une analyse approfondie ou une approche fondée sur les fiches d'évaluation pour déterminer l'ampleur des progrès accomplis. Désagrégé par sexe Base : indicateur PPCR B1 du CIF
Sensibilisation accrue aux menaces climatiques et aux processus de réduction des risques	Nombres d'hommes et de femmes sensibilisés aux menaces climatiques et aux réponses appropriées à y apporter	Désagrégé par sexe Base : Fonds pour l'adaptation 3.1, 3.2

MATRICE D'ACTIVITÉS SAP INDICATIVE POUR LES ÉCOSYSTÈMES ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES¹⁷

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES AU SAP

Résilience accrue des écosystèmes et des services écosystémiques

Il est important de noter que cette liste n'est pas exhaustive. Elle propose simplement des exemples d'activités qui pourraient être envisagées dans le cadre du SAP.

17. Ces activités peuvent ne pas être admissibles au SAP dans certaines conditions. Les entités accréditées devront examiner leurs projets pour déterminer s'ils comportent de faibles risques et peuvent donc être envisagés pour le SAP. Les facteurs tels que la portée des opérations peuvent accroître le niveau de risque.

EXEMPLE D'ACTIVITÉ NON ADMISSIBLE AU SAP	REMARQUES	NOTAS
Restauration de mangroves côtières dégradées	Superficie couverte par les mangroves	Parmi les activités habituelles figurent la restauration des zones de mangroves dégradées et la substitution des produits des mangroves (bois de chauffe p. ex.). Les activités telles que l'aquaculture peuvent ne pas être admissibles au SAP en raison des risques environnementaux et sociaux associés.
Développement de systèmes d'information spatiaux et d'applications permettant de mesurer les propriétés des écosystèmes	Superficie des terres cartographiées à l'aide d'outils spatiaux	Cette activité ne doit pas être isolée, mais faire partie d'un programme plus vaste.
Développement d'activités limitant les impacts négatifs sur les récifs coralliens du littoral	Superficie de récifs coralliens situés dans une zone protégée	Il importe d'approfondir pour préciser les activités. L'attention doit porter sur la démonstration de l'impact sur le changement climatique et sur la pertinence par rapport à celui-ci et ignorer les activités axées sur la protection de la biodiversité des récifs coralliens.
Conduite d'évaluations et de modélisations de zones côtières pour déterminer les effets néfastes	Données issues d'observatoires climatiques nationaux	Pourrait faire partie d'un projet plus vaste sur les écosystèmes et les services écosystémiques.
Protection des ressources halieutiques	Superficie maritime protégée	Les activités seront précisées après approfondissement du sujet.
Politiques relatives à la comptabilité du capital naturel	Nombre de services écosystémiques intégrés aux comptes et aux outils de planification nationaux	Le développement d'une économie verte n'est possible que si la comptabilité du capital naturel est intégrée à la comptabilité et à la planification nationales.
Quantification, évaluation et attribution des services écosystémiques	Comme ci-dessus	La comptabilité du capital naturel nécessite que les services écosystémiques soient explicités.
Gestion des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cultures plantées/récoltées dans les zones humides sur des terres exposées à une sécheresse saisonnière - Quantité de poisson issu de la pêche durable - Biomasse végétale - Hectares revégétalisés 	La restauration des zones humides existantes comporte des risques environnementaux (et sociaux) et n'est donc pas admissible au SAP. Parmi les activités admissibles figure l'adaptation des moyens de subsistance existants à l'évolution des conditions hydrologiques.
Gestion des zones sèches	<ul style="list-style-type: none"> - Hectares couverts par des mesures de conservation des ressources en eau - Rendement agricole - Réduction de l'érosion 	Les activités de conservation des ressources en eau et de lutte contre l'érosion à micro-/petite échelle (p. ex. bourrelets en courbes de niveau, bandes enherbées, terrasses en demi-lune) sont généralement admissibles, mais uniquement si les matériaux en vrac utilisés sont d'origine locale.
Gestion d'un bassin hydrographique	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de la saison propice à la culture - Réduction de l'érosion - Débit volumique de l'exutoire du bassin hydrographique 	Voir ci-dessus. Les changements hydrauliques importants (détournement de cours d'eau p. ex.) ne sont pas admissibles.

EXEMPLES DE PROJETS NON ADMISSIBLES AU SAP

EXEMPLE D'ACTIVITÉ NON ADMISSIBLE AU SAP	REMARQUES
Plantation de nouvelles espèces de mangrove invasives à des fins de restauration	Cette activité n'est pas conforme aux normes environnementales et sociales.
Une nouvelle végétation pourrait avoir un impact négatif sur les habitats naturels existants de la faune sauvage.	Les activités pourraient influencer sur les services écosystémiques ou en dépendre, notamment la production des ressources naturelles vivantes.
Infrastructures/installations publiques à petite échelle incluant une gestion des déchets	Les infrastructures à petite échelle et la maintenance des installations publiques existantes sont acceptables, mais la composante de gestion des déchets peut ne pas être conforme aux normes environnementales et sociales.

SCÉNARIO DE PROJET

CONTEXTE

- Le Pays A est considéré comme l'un des pays du monde les plus riches en biodiversité. Les forêts couvrent un tiers de sa superficie et abritent des millions de personnes vivant dans une extrême pauvreté. Cependant, les écosystèmes du pays sont également soumis à du stress. Pendant les 50 dernières années, la superficie des forêts tropicales a décliné de plus de 10 % ; le taux de déforestation élevé est dû aux besoins croissants de l'agriculture et des infrastructures bâties.
- Le ministère de l'Environnement du pays prévoit de renforcer la politique de conservation et les institutions et espère recevoir davantage de fonds publics de l'État central pour investir dans ce domaine. Cependant, l'État central est contraint de faire des compromis difficiles pour atteindre ses objectifs économiques et sociaux, et il n'est pas facile de quantifier la valeur et les bénéfices des écosystèmes et des services associés dans lesquels le gouvernement souhaite investir.

ACTIVITÉS DU PROJET

L'objectif du projet est d'améliorer les connaissances en matière de comptabilité du capital naturel, en particulier la comptabilité des écosystèmes, en effectuant des essais pilotes avec la Comptabilité expérimentale des écosystèmes du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE). Plus spécifiquement, le projet vise à atteindre les objectifs suivants :

- amélioration du système de mesure pour l'évaluation des écosystèmes et des services associés (en termes physiques et monétaires) aux niveaux national et/ou infranational ;
- utilisation de la comptabilité du capital naturel dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales et/ou infranationales ;
- augmentation de la sensibilisation à la comptabilité du capital naturel ; et
- renforcement des capacités et partage des connaissances afin d'élargir la communauté des spécialistes de la comptabilité du capital naturel dans le pays.

Ce projet est admissible au SAP, car il s'attaque directement au problème et peut déclencher un changement de paradigme. La valeur économique des services écosystémiques n'est pas visible dans le système économique actuel. C'est pourquoi elle a tendance à être négligée, autrement dit les investissements publics (et privés) sont inférieurs aux besoins. Une fois le système de comptabilité du capital naturel mis en place et utilisé avec une sensibilisation accrue, les mentalités évolueront, en particulier les décisions d'investissement des pouvoirs publics qui seront davantage éclairées par les bénéfices économiques quantifiés des écosystèmes et des services écosystémiques.

IMPACT POTENTIEL

- Grâce à des investissements publics fondés sur des décisions mieux éclairées, le projet augmentera la couverture et l'échelle des écosystèmes protégés et renforcés en réponse à la variabilité et au changement climatiques.

REMERCIEMENTS

Cette publication fait partie de la série de "directives techniques sur le SAP", supervisée par M. Demetrio Innocenti, responsable du processus d'approbation simplifié (GCF), et coordonnée par Mme Katherine Bryson (GCF), avec la contribution de Mme Rocio Vizueté Fernandez (GCF) et de Mme Grace Lee (GCF).

La directive sur les écosystèmes et les services écosystémiques a été élaborée par Mme Aarsi Sagar (GGGI) et M. Juhern Kim (GGGI) sous la direction et avec la contribution de M. Patrick Van Laake, spécialiste senior de la gestion des écosystèmes (GCF) et de Dr. Esther Choi, chercheuse principale (GCF).

Remerciements particuliers à Mme Victoria Cook (GCF), M. Jose Frazier Gomez (GCF), Mme Faith Choga (GCF) et M. Juan Luis Salazar (GCF) pour leurs contributions à cette publication.

CONTACT

Pour toutes questions, merci de contacter :
GCF SAP team
sap@gcfund.org

Tous droits réservés.
© Green Climate Fund